



Communiqué de presse – Evian, le 18 mai 2017

Séminaire investisseurs – Evian, mai 2017

Danone réaffirme son engagement de construire un modèle de croissance forte, durable et rentable et détaille son agenda entre 2017 et 2020

A l'occasion de son Séminaire Investisseurs qui s'est tenu à Evian (France), Danone a présenté pendant deux jours les principaux axes de son plan de croissance, tout en soulignant son positionnement unique qui lui permettra de mener à bien la Révolution de l'Alimentation.

Danone a lancé son plan de transformation « Danone 2020 » en 2014.

Un contexte économique mondial volatil et complexe et des changements rapides dans les tendances de consommation sont à l'origine aujourd'hui de modèles de croissance en transition au sein du secteur alimentaire mondial. Ce mouvement s'est amplifié au cours de ces 12 derniers mois.

Danone réaffirme toute la pertinence du plan Danone 2020 dans ce contexte. L'entreprise bénéficie d'un positionnement unique grâce à son portefeuille de catégories tournées vers la santé, la force de ses marques internationales et locales, sa culture centrée sur l'humain et sa politique engagée en matière de développement durable.

Compte tenu de l'accélération des facteurs de changements au sein du secteur alimentaire, Danone continuera de renforcer son modèle et d'adapter sa stratégie avec un seul objectif : renforcer sa capacité à saisir les opportunités de croissance long-terme et son efficacité.

Danone a conclu le séminaire en réaffirmant son engagement de construire un modèle de croissance forte, durable et rentable.

Pour 2017, Danone continue d'anticiper une croissance¹ modérée de son chiffre d'affaires et confirme une amélioration¹ durable de sa marge opérationnelle courante, tenant compte de l'intégration de WhiteWave et des premières synergies de coûts, et conduisant à une croissance à deux chiffres du BNPA courant à taux de change constant.

¹ En « données comparables New Danone »

Entre 2017 et 2020, Danone poursuivra le découplage de ses agendas de croissance à moyen terme et d'efficacité à court terme, accélérant de manière séquentielle sa croissance et maximisant immédiatement son efficacité, grâce notamment au programme Protein et à la réalisation des synergies post acquisition de WhiteWave. Cette stratégie permettra de progresser en sécurité pour assurer une croissance rentable et durable, une croissance continue du BNPA et créer les conditions d'une croissance forte, rentable et durable. Dans le cadre de son plan de croissance, Danone se focalisera sur son désendettement et sur la poursuite de l'amélioration de la rentabilité de ses capitaux investis (ROIC).

Danone a par conséquent précisé ses objectifs financiers pour 2020 :

- Danone vise une croissance globale des ventes en données comparables comprise entre 4% et 5%, qui intégrera les dynamiques suivantes :
 - une croissance forte en données comparables supérieure à 5% pour le métier Produits laitiers et d'origine végétale NORAM², le métier Nutrition spécialisée³ et celui des Eaux et,
 - une croissance en données comparables comprise entre 3% et 4% pour le métier Produits laitiers et d'origine végétale International⁴ ».
- Par ailleurs, Danone vise pour 2020 une marge opérationnelle courante supérieure à 16% dont les principaux leviers sont :
 - une progression structurelle de la marge de l'ensemble des catégories, grâce à une discipline accrue dans l'allocation des ressources pour garantir une croissance rentable ;
 - le programme Protein qui génèrera plus d'1 milliard d'euros d'économies d'ici 2020, dont un minimum de 300 millions d'euros sera alloué à la marge d'ici 2020 (100 millions d'euros chaque année à partir de 2018).
 - 300 millions de dollars de synergies générées au niveau de la marge opérationnelle courante en 2020 grâce à l'acquisition de WhiteWave.
- Enfin, Danone continuera de se focaliser sur la progression de son free cash-flow, qui permettra de se désendetter, avec l'objectif d'atteindre en 2020 un ratio d'endettement (dette nette / Excédent brut d'exploitation) inférieur à 3. Danone vise par ailleurs un ROIC d'environ 12% pour 2020.

Toutes les présentations du Séminaire Investisseurs sont accessibles sur www.danone.com
(Voir : Investisseurs / Actualités & Evénements / Séminaire Investisseurs)

²Le métier « Produits laitiers et d'origine végétale Noram » inclut les Produits Laitiers Frais de Danone et les activités de WhiteWave en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada)

³Le métier Nutrition spécialisée inclut la Nutrition Infantile et la Nutrition Médicale

⁴Le métier « Produits laitiers et d'origine végétale International » inclut les Produits Laitiers Frais de Danone en Europe, CEI et ALMA (Asie-Pacifique / Amérique Latine / Moyen Orient / Afrique) ainsi que les activités de WhiteWave en Europe, en Amérique Latine et en Chine

Les variations en données comparables du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel courant et de la marge opérationnelle courante reflètent la performance organique de Danone en excluant essentiellement l'impact:

- des variations de périmètre en calculant les indicateurs de l'exercice considéré sur la base du périmètre de consolidation de l'exercice précédent;
- des changements dans les principes comptables applicables;
- des variations de taux de change (i) en calculant les indicateurs de l'exercice considéré et ceux de l'exercice précédent sur la base de taux de change identiques (le taux de change utilisé est un taux annuel prévisionnel déterminé par Danone pour l'exercice considéré et appliqué aux deux exercices), et (ii) en corrigeant des écarts créés par une volatilité exceptionnelle de l'inflation dans des pays structurellement hyper-inflationnistes, source de distorsion dans la lecture de la performance organique de Danone.

Depuis la réalisation de l'acquisition, les activités de WhiteWave et de Danone sont combinées et dégagent ensemble des synergies. Dans ce contexte, le reporting séparé des périmètres respectifs de WhiteWave et de Danone pré-acquisition ne reflète plus leur performance réelle. En conséquence, Danone a décidé de gérer et donc de suivre sa performance en intégrant la contribution de WhiteWave dans son ensemble à sa croissance organique dès son acquisition, via un indicateur supplémentaire : variations **"en données comparables New Danone"**.

Les variations "en données comparables New Danone" (ou variation « en données comparables, incluant WhiteWave à partir d'avril 2017 ») du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel courant et de la marge opérationnelle courante reflètent la performance organique de Danone et de WhiteWave combinés. Cet indicateur correspond à la variation en données comparables de Danone et WhiteWave combinés en considérant WhiteWave dans son ensemble, en intégrant ses sociétés sur les exercices précédant et suivant leur acquisition en avril 2017

- entre le 1^{er} avril et le 31 décembre pour les périodes comparées jusqu'en 2017 inclus ;
- entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre pour les périodes comparées en 2018.

Les données financières antérieures à l'acquisition utilisées pour calculer les variations « en données comparables New Danone » sont issues des comptes historiques respectivement de Danone libellés en euros et établis selon le référentiel IFRS et de WhiteWave libellées en dollars et établis selon le référentiel US GAAP. Par ailleurs, afin d'assurer leur comparabilité avec les résultats de Danone et WhiteWave combinés, elles ont été retraitées de la façon suivante :

- le compte de résultat de WhiteWave des périodes antérieures à l'acquisition a été retraité afin de le réconcilier avec les principes comptables de Danone;
- les effets sur le résultat de WhiteWave de l'allocation de son prix d'acquisition ont également été reflétés sur les périodes antérieures à l'acquisition.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel de Danone avant prise en compte des Autres produits et charges opérationnels. En application de la recommandation 2013-03 du CNC "relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales", les Autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante de Danone. Ils incluent principalement les plus ou moins-values de cession d'activités et de participations consolidées, les dépréciations d'écarts d'acquisition, des coûts significatifs relatifs à des opérations de restructuration stratégiques et de croissance externe majeures ainsi que les coûts (encourus ou estimés) liés à des crises et litiges majeurs. Par ailleurs, dans le cadre des normes IFRS 3 Révisée et IAS 27 Révisée, Danone présente également dans la rubrique des Autres produits et charges opérationnels (i) les frais d'acquisitions des sociétés dont Danone prend le contrôle, (ii) les écarts de réévaluation comptabilisés suite à une perte de contrôle, et (iii) les variations des compléments de prix d'acquisition ultérieures à une prise de contrôle.

La marge opérationnelle courante correspond au ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires.

Le résultat des sociétés mises en équivalence non-courant comprend des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité de ces sociétés et altèrent la lecture de leur performance. Ils incluent principalement (i) les plus ou moins-values de cession de sociétés et de participations mises en équivalence, les dépréciations d'écarts d'acquisition et, (ii) lorsqu'ils sont matériels les éléments non-courants tels que définis par Danone issus de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence.

Le résultat net courant correspond à la part du Groupe dans le Résultat net courant consolidé. Le Résultat net courant mesure la performance récurrente de l'Entreprise et exclut les éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à la performance courante de Danone. Les éléments non-courants incluent principalement les Autres produits et charges opérationnels, le résultat des sociétés mises en équivalence non-courant, les plus ou moins-values de cession et les dépréciations de participations non consolidées ainsi que les produits et charges d'impôts relatifs aux éléments non-courants. Ces éléments exclus du Résultat net courant représentent le Résultat net non courant.

Le BNPA courant correspond au ratio résultat net courant – Part du Groupe sur nombre d'actions dilué.

DÉCLARATIONS DE NATURE PRÉVISIONNELLE

Ce communiqué contient des déclarations de nature prévisionnelle concernant Danone. Dans certaines hypothèses, vous pouvez identifier ces déclarations prévisionnelles au moyen de termes prospectifs tels que « estimer », « s'attendre à », « espérer », « anticiper », « escompter », « projeter », « planifier », « avoir l'intention de », « prévoir », « envisager », « probable », « pourrait », « devrait », « cibler », « viser », « fera », « croire », « continuer », « certain » et « convaincu », la forme négative ou plurielle de ces mots et d'autres termes qui ont un sens similaire. Les déclarations de nature prévisionnelle de ce document contiennent, de manière non limitative, des affirmations concernant la conduite par Danone de ses activités et de celles de WhiteWave à la suite de la réalisation de l'opération, les bénéfices attendus de l'opération, ainsi que des affirmations concernant la conduite future, la direction et le succès des activités de Danone y compris celles de WhiteWave.

Bien que Danone estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables, elles comportent de nombreux risques et incertitudes, et en conséquence les résultats réels pourront différer significativement des résultats anticipés dans ces déclarations de nature prévisionnelle. Pour une description plus détaillée de ces risques et incertitudes, il convient notamment de se référer au document de référence de Danone (section « Facteurs de risques », dont la dernière version est disponible sur www.danone.com).

Sous réserve des exigences réglementaires, Danone ne s'engage pas à mettre à jour ou réviser publiquement une quelconque de ces déclarations de nature prévisionnelle. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de titres de Danone.